

Conseil d'école élémentaire du 30 mars 2015

## Notes de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Présents:

- l'équipe enseignante,
- les représentants de la mairie (Mesdames et Messieurs C.Conry, F.Del Gobbo),
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- les représentants des parents (ML.Brunelli, A.Jacquemin, C.Legout, E.Licken, N.Matheret, L.Roset, R.Smedebol, M.Vocale)

Note -- Conformément à la décision prise pendant le conseil du [2012-03-20](#), les sujets périscolaires ne sont pas traités comme partie du conseil d'école, et l'Inspecteur d'Education Nationale souhaite qu'ils ne soient pas inclus dans le compte rendu de l'école sur cette réunion (document que nous n'avons pas la permission de poster sur internet): ils font donc l'objet, si besoin, de ces notes prises pendant la réunion par l'Association des Parents d'Elèves.

L'assemblée a d'abord traité les sujets suivants à l'ordre du jour:

- Effectifs prévus pour la rentrée
- Bilan des sorties hiver et activités en cours
- Point sur les rythmes scolaires
- Classe transplantée
- Stage de remise à niveau
- Exercices d'évacuation
- Suivi du matériel informatique

Le compte rendu diffusé par l'école informera sur ces points.

L'assemblée a ensuite discuté les questions envoyées à l'avance par les parents, en y répondant comme décrit ci-dessous.

### **Question 1. Droit à l'image pour le spectacle du 5 juin**

- Plusieurs parents, et bon nombre des parents délégués, trouvent un peu trop poussé le droit à l'image demandé par l'association qui gèrera le spectacle, car dans le document proposé pour signature aux parents l'association s'arroge le droit d'utiliser les images des enfants sans aucune restriction: "*les images et le son pourront être exploités et utilisés directement par l'association ou cédés à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour*".
- Combien d'accords signés par les parents l'école a-t-elle déjà passé à l'association? Est-il encore possible de négocier avec cette association les conditions, en étant plus restrictifs sur cette clause? Quels seront les droits de cette association si bon nombre des parents ne signe pas le document proposé?

Réponse:

- Effectivement la phrase veut dire plus de ce qui était dans les intentions originaires: la "cession de droits aux tiers" voulait faire référence au son, car pour produire le CD avec les chansons il faut passer les droits à la maison d'édition du disque. Certains parents ont d'ailleurs barré cette phrase avant d'apposer leur signature, et ceci est tout-à-fait acceptable.
- La plupart des parents a déjà signé, mais les documents n'ont pas encore été envoyés à l'association. L'école prendra le soin de barrer la phrase gênante (aussi dans les documents signés déjà récoltés), avant envoi à l'association.
- Si quelques parents tiennent vraiment à que leur enfant ne soit pas présent dans les images du spectacle, et choisissent de ne rien signer, il sera possible, en phase de montage d'un éventuel vidéo, de s'assurer qu'il n'y ait pas de gros plan individuel de l'enfant en question. Par contre, il est évident que dans des images collectives l'enfant pourrait être présent: si cela est inacceptable, la famille peut choisir de ne pas faire participer son enfant au spectacle.

**Question 2. Effectifs des enseignants et choix des doubles niveaux à la rentrée**

- Aux questions sur quand seront connus, pour la rentrée de septembre 2015, les nouveaux enseignants (noms et provenance) et le choix de quelles classes seront organisées en double niveau, nous croyons pouvoir répondre qu'en général ces informations ne sont connues qu'à la rentrée, quand le ministère aura pu organiser la distribution des enseignants selon les disponibilités et les besoins actualisés, et quand sera aussi connu le nombre exact des effectifs des élèves.
- Y-at-il déjà des informations disponibles pour répondre plus précisément à ces deux questions, ou est-ce que la réponse ci-dessus s'applique aussi cette année?

Réponse:

- Les distributions des niveaux ne sont fixées qu'au début de septembre, car l'effectif des élèves peut varier de façon non négligeable pendant l'été (nouveaux arrivées et départs: par exemple 8 en CP l'an dernier). Fixer la composition des classes en la communiquant avant sa finalisation serait contre-productif, car le besoin de faire des changements à la rentrée est concret, et après une communication ces changements s'avèreraient problématiques.
- Les nominations des nouveaux enseignants ne seront connues qu'en juin. Lors du dernier conseil d'école il devrait être possible d'inviter les nouveaux enseignants à participer. Il pourrait s'agir de personnes de provenance extérieure au département, selon la distribution et l'attribution des places par l'administration.

**Question 3. Fables de La Fontaine**

- Des parents savent que les fables de La Fontaine sont déjà parmi les matériaux didactiques souvent utilisés dans l'enseignement au cours des années, aussi à l'école des Petites Maisons. D'autres parents souhaiteraient peut-être en voir plus, et un parent demande: est-il possible de permettre aux enfants d'apprendre une voire même plusieurs fables de La Fontaine, ou des passages selon l'âge?

Réponse:

- C'est possible, et c'est très souvent fait, ce choix pédagogique n'appartenant qu'à chaque enseignant.
- Il est aussi tout à fait possible, pour un parent qui aime ces fables, d'en lire ou d'en proposer ultérieurement à son enfant, dont les lectures idéalement ne devraient pas être limitées aux seules lectures faites à l'école.

**Question 4. Méthode d'observation de l'éclipse du 20 mars**

- Serait-il possible d'expliquer ou rappeler les raisons qui ont guidé le choix de l'école de ne pas faire observer aux élèves l'éclipse en étant à l'extérieur? Puisque certains parents auraient préféré le contraire (quitte à demander l'aide des parents pour les lunettes), l'explication des raisons qui ont guidé le choix sera probablement de soulagement.

Réponse:

- Les directives ministérielles et de l'inspection académique encourageaient les écoles à ne pas prendre des risques, sachant qu'il y a quelques années il y avait eu des brûlures permanentes aux yeux des enfants, et ceci parfois même avec des lunettes (qui sont une protection trompeuse s'ils ne sont pas de la qualité nécessaire).
- Dans la difficulté de garantir la sûreté adéquate de chaque enfant, l'école a préféré le principe de précaution, ce qui a satisfait beaucoup de parents (y inclus les parents demandeurs de cette précaution). Etant normal que, lors d'un choix, les personnes ne soient pas facilement toutes de la même opinion, il est peut être utile d'observer que si l'école avait fait le choix opposé, il y aurait eu très probablement des questions et observations revendiquant la précaution suggérée par le ministère.

**Question 5. Possibilités pour les carnivals futurs**

- Certains parents suggèrent que fêter le carnaval avec les enseignants pendant le temps scolaire (plutôt qu'en dehors de l'école pendant la fin de semaine) aurait l'avantage d'une convivialité scolaire accrue. C'est un choix qui est d'ailleurs fait dans d'autres écoles. Est-ce que l'école des Petites Maisons est ouverte à discuter ce mode de fête pour les prochains carnivals?

Réponse:

- Aux Petites Maison, à l'époque où il y avait école le samedi, le carnaval était effectivement fêté pendant l'horaire scolaire.
- Avec les heures d'enseignements actuelles, et avec le nombre d'heures scolaires déjà prises aux Petites Maisons pour des activités à l'extérieur avec les enseignants, le choix d'un carnaval pendant le weekend semble équilibré. Certains parents apprécient le fait de pouvoir participer au défilé avec leurs enfants.

**Question 6. Efficacité et flexibilité de la gestion en ligne de cantine et garderie**

- Les pages web pour la gestion de la cantine et des garderies sont de très bonne convivialité, et l'application web et la grande flexibilité, permettant aussi des modifications le jour même avant 9h. Ce n'est pas du tout le cas dans de nombreuses écoles de la région grenobloise, et nous tenons à signaler cette efficacité et flexibilité, et à remercier la commune pour la qualité de ce service.

Réponse:

- Cette remarque est appréciée.
- Ecole et mairie prennent l'opportunité pour rappeler aux parents que le personnel scolaire n'est pas le bon contact pour signaler une absence aux activités périscolaires (cantine, garderie, parcours éducatifs). Les parents sont invités à prendre connaissance des contacts appropriés, visibles aussi sur [cette page](#) APE.

**Question 7. Pour les enfants qui préfèrent leur plat à la cantine sans sauce**

- Pour les plats sur lesquels la sauce est rajoutée à la fin de la cuisson/préparation, serait-il possible de demander aux enfants s'ils souhaitent avoir la sauce ou pas, ou peut-être mettre la sauce en libre-service sur la table?

Réponse:

- L'école a passé cette suggestion aux services périscolaires.

Remarque additionnelle:

Pendant la réunion, les parents délégués, au nom de tous les parents, ont remercié les personnes de l'école et de la mairie qui se sont dévouées pour rendre possible la classe transplantée des CM2, très réussie. Un remerciement tout particulier va aux trois enseignants qui ont préparé et accompagné ce voyage, faisant face, avec beaucoup de flexibilité et disponibilité personnelle, à plusieurs événements imprévus jusqu'au dernier jour avant le départ. Il est opportun de rappeler que ce dévouement, et l'engagement de responsabilité personnelle qu'il entraîne, sont soutenus par les enseignants à titre complètement bénévole, et ne peuvent absolument pas être prix pour garantis. Le silence apparent (en bonne fois) de beaucoup de parents, même après les moments pressés du prélèvement des enfants à la gare, ne rend pas justice au sentiment de gratitude de la plupart des parents: sentiment bien réel, même quand il n'a pas été explicité aux enseignants.